



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-501

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-07-04-00022 - Arrêté n° 2022-00743???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 3
75-2022-07-04-00023 - Arrêté n° 2022-00748???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 5
75-2022-07-04-00024 - Arrêté n° 2022-00749???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 7
75-2022-07-04-00025 - Arrêté n° 2022-00750???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 9
75-2022-07-04-00018 - Arrêté n° 2022-00751???	Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 11
75-2022-07-04-00027 - Arrêté n° 2022-00752???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 13
75-2022-07-04-00030 - Arrêté n° 2022-00753???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 15
75-2022-07-04-00028 - Arrêté n° 2022-00754???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 17
75-2022-07-04-00029 - Arrêté n° 2022-00755???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 19
75-2022-07-04-00019 - Arrêté n° 2022-00756???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (1 page)	Page 21
75-2022-07-04-00031 - Arrêté n° 2022-00757???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (2 pages)	Page 23
75-2022-07-04-00032 - Arrêté n° 2022-00758???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (2 pages)	Page 26
75-2022-07-04-00033 - Arrêté n° 2022-00759???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (2 pages)	Page 29
75-2022-07-04-00020 - Arrêté n° 2022-00760???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (2 pages)	Page 32
75-2022-07-04-00021 - Arrêté n° 2022-00761???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 35
75-2022-07-04-00026 - Arrêté n° 2022-00762???	Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 37

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00022

Arrêté n° 2022-00743

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00743

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 16 février 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Saint-Denis-Denis (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AOUKLI Zakaria (Seine-Saint-Denis)	M. GILBERT Ludovic (Val-de-Marne)
M. DIOMANDE Vamory (Paris)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00023

Arrêté n° 2022-00748

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00748

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 20 mai 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme DESIRE Chloe (Hauts-de-Seine)	M. MOHAMED Majid (Seine-et-Marne)
Mme DRUET Delphine (Val-de-Marne)	M. VIRAYIE Nathan (Val-de-Marne)
M. LAVAIRE Adrien (Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00024

Arrêté n° 2022-00749

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00749

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 20 mai 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme DUFOUR Clara (Paris)	M. HOUGA Yanis (Val-de-Marne)
Mme GRANDCOLAS Charlotte (Paris)	M. LESEIGNEUR Alexandre (Hauts-de-Seine)
M. HERBIN Theo (Val-d'Oise)	M. MAESTRINI Nicolas (Hauts-de-Seine)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00025

Arrêté n° 2022-00750

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00750

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 19 mai 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 18^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BABEL Kévin (Seine-Saint-Denis)	M. PESTANA Anthony (Seine-Saint-Denis)
M. BEURRIER Rayan (Seine-Saint-Denis)	M. SYLLA Mamadassa (Paris)
M. KADDOUR Gabriel (Rhône)	M. TANDIAN Karamoka (Paris)
Mme NAINAN Chaïma (Val-d'Oise)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00018

Arrêté n° 2022-00751

Portant délivrance du maintien des acquis du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2022-00751

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 18 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Levallois Sporting Club (LSC) du Comité départemental des Hauts-de-Seine de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Levallois (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. LOMBARD Maxime (Hauts-de-Seine)	-
------------------------------------	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00027

Arrêté n° 2022-00752

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00752

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 07 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 17^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme DOS REIS Vanessa (Seine-Saint-Denis)	M. MARIGA Alexis (Val-de-Marne)
M. HERAULT Timothe (Yvelines)	M. MORDANT Antoine (Seine-Saint-Denis)
Mme HERVE Coline (Paris)	M. QUARDEL Guillaume (Paris)
Mme HUDRY Adèle (Hauts-de-Seine)	M. SERAFINI Pierre-Louis (Maine-et-Loire)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00030

Arrêté n° 2022-00753

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00753

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 28 mai 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Villeneuve-le-Roi (94), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme ENGELSPACH Morgianne (Seine-Saint-Denis)	Mme GUFFROY Lindsay (Seine-Saint-Denis)
Mme GERMAIN Shanyss (Seine-Saint-Denis)	Mme KHEFIF Layna (Seine-Saint-Denis)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00028

Arrêté n° 2022-00754

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00754

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 11 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Protection Civile Paris Seine, à Paris 14^{ème} (75), est délivré à la personne dont le nom suit avec le département du lieu de résidence :

M. CIBLA Hugo (Paris)	-
-----------------------	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00029

Arrêté n° 2022-00755

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00755

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 11 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Protection Civile Paris Seine, à Paris 14^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. GALLAND Pierre (Paris)	Mme ROTH Rosanna (Paris)
M. REBBANI Tarik (Val-de-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00019

Arrêté n° 2022-00756

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° **2022-00756**
Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 18 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Levallois Sporting Club (LSC) du Comité départemental des Hauts-de-Seine de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Levallois (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AKIL Sami (Hauts-de-Seine)	M. LAMRI Abderraouf (Hauts-de-Seine)
M. BARON Armand (Hauts-de-Seine)	Mme LELUC Valentine (Hauts-de-Seine)
Mme BHOLAH Anousha (Hauts-de-Seine)	Mme SIMON Christine (Hauts-de-Seine)
Mme BOCQUIER Sandie (Hauts-de-Seine)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00031

Arrêté n° 2022-00757

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00757

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe n° 220026 du 20 mai 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 07 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Villeneuve-Saint-Georges (94), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BÉNIS Maxime (Paris)	M. HUET Simon (Sarthe)
M. BRANCO Alain (Essonne)	M. KHÉDIME Samy (Hauts-de-Seine)
M. CARRÉ Valentin (Seine-et-Marne)	M. LONGOBUCCO Anthony (Côte-d'Or)
M. COSSON Matthias (Loiret)	M. MORINEAU Carl (Vendée)
M. COVIAUX Gérald (Val-de-Marne)	M. MOSER Benjamin (Paris)
M. DONNETTE Yohann (Paris)	M. PATTÉ Sébastien (Somme)
M. FRÊTEAU Thomas (Hauts-de-Seine)	M. PERVIN Florian (Seine-et-Marne)
M. GUEUCIER Antoine (Gironde)	M. POUPERON Amaury (Indre-et-Loire)
M. GUICHARD Christophe (Val-de-Marne)	-

.../...

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2022-00757

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00032

Arrêté n° 2022-00758

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n°2022-00758

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 03 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe n° 220027 du 20 mai 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 07 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Garde Républicaine de la direction générale de la gendarmerie nationale, à Villeneuve-Saint-Georges (94), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BESSELES Julien (Paris)	M. GRONDIN Quentin (Hauts-de-Seine)
M. CEZ Rémy (Val-de-Marne)	M. HERENGUEL Julien (Paris)
Mme CHAPUIS Chloé (Paris)	M. PUECH Cédric (Paris)
M. DUCLOS Ludwig (Paris)	Mme SAINT-MAXIN Aude (Hauts-de-Seine)
M. GAUDECHON Adrien (Paris)	Mme STOBBER Alice (Paris)
M. GOMMY Renaud (Val-de-Marne)	-

.../...

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2022-00758

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00033

Arrêté n° 2022-00759

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00759

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 04 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe n° 220028 du 20 mai 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 07 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Délégation territoriale du Val-de-Marne de la Croix Rouge Française, à Villeneuve-Saint-Georges (94), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AUBIN Sébastien (Val-de-Marne)	Mme LEBAS Évelyne (Val-de-Marne)
M. BIONDI Matteo (Val-de-Marne)	Mme ROUX Marine (Essonne)
Mme COTHENET Amélie (Val-de-Marne)	Mme THOREAU Sophie (Val-de-Marne)
Mme ETIENNE Camille (Val-de-Marne)	M. TRAORE Dama (Val-de-Marne)
Mme GHULAM Shaheera (Val-de-Marne)	Mme WALTER Morgane (Val-de-Marne)

Mme HENRIQUES DA SILVA BEIRÃO Tatiana (Val-de-Marne)	-
--	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2022-00759

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00020

Arrêté n° 2022-00760

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00760

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 01 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'association des secouristes français Croix Blanche Sud des Hauts-de-Seine du Comité départemental des secouristes français Croix Blanche des Hauts-de-Seine, à Nanterre (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AKKOU Cilyan (Seine-Saint-Denis)	Mme LILLA Ines (Val-d'Oise)
Mme ALEMANY PEREZ Emeline (Hauts-de-Seine)	M. LOISEAU Thomas (Yvelines)
M. BASTIDE Leon (Paris)	Mme ORZESZYNSKI Sarah (Val-d'Oise)
M. BENDI-HASSANE Gibril (Val-d'Oise)	Mme PALACIOS CANON Martha (Essonne)
Mme BONNIER Charlotte (Yvelines)	M. PETIT Valentin (Val-d'Oise)
Mme COMPTON Celia (Hauts-de-Seine)	Mme SCHARR Arwen (Hauts-de-Seine)
Mme COQUILLARD Maiwenn (Hauts-de-Seine)	M. THENU Maxime (Seine-et-Marne)
M. DEGLORIE Harry (Yvelines)	M. VIDAL Luca (Hauts-de-Seine)
M. GEAR Quentin (Yvelines)	Mme WEILBACH Elise (Yvelines)
Mme LECOINTRE Naomie (Hauts-de-Seine)	-

.../...

2022-00760

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2022-00760

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00021

Arrêté n° 2022-00761

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00761

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 15 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'association des secouristes français Croix Blanche Sud des Hauts-de-Seine du Comité départemental des secouristes français Croix Blanche des Hauts-de-Seine, à Nanterre (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BOURREAU Coline (Yvelines)	Mme LACAS Clémence (Paris)
Mme GUILLET Océane (Yvelines)	M. MEFETTAR Ayoub (Yvelines)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-07-04-00026

Arrêté n° 2022-00762

Portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2022-00762
Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 21 juin 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 17^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme ANDRO Chloe (Val-de-Marne)	Mme FLEURY Ariane (Hauts-de-Seine)
M. BEFFROY Paul (Yvelines)	M. LE CORNEC Yannick (Yvelines)
M. BRAHIMI Adrien (Paris)	M. LEGRAVEREND Alexis (Hauts-de-Seine)
Mme CHEMINOT Ana (Hauts-de-Seine)	Mme MECHALI Jenna (Val-d'Oise)
M. CHIBANE Lyad (Val-de-Marne)	Mme MUNIER Morgane (Paris)
M. DAURES Bastien (Hauts-de-Seine)	M. RIVERA Thomas (Essonne)
M. FERAY Clement (Hauts-de-Seine)	M. ZEHNAKER Anatole (Seine-et-Marne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **04/07/22**

Pour le Chef d'État-major
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ